



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oeuvres universitaires

Question écrite n° 20851

Texte de la question

Mme Claude Darciaux souhaite attirer l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la réforme des restaurants universitaires. Elle souhaiterait savoir s'il est bien exact qu'une réforme concernant les restaurants universitaires et emportant éventuellement fermeture de certains d'entre eux est actuellement envisagée par le Gouvernement. Une telle réforme ne manquerait pas de desservir une nouvelle fois les usagers du service public et menacerait l'emploi des personnels employés dans ces établissements. Aussi elle attend de connaître ses orientations en la matière.

Texte de la réponse

Malgré les efforts consentis, en particulier pour la rénovation des restaurants dont la très grande majorité ont été restructurés et modernisés dans les dix dernières années, la fréquentation des restaurants universitaires baisse régulièrement depuis 1996. En 2002, cette baisse est de 6 %, il faut cependant noter qu'elle concerne essentiellement les repas du soir et des week-end. La restauration du midi en semaine restant stable. Aussi, le conseil d'administration du Centre national des oeuvres universitaires et scolaires (CNOUS) a décidé de mettre en place à partir de septembre 2002 une commission réunissant l'ensemble des acteurs concernés par la restauration universitaire (CNOUS, ministères de tutelle, représentants des étudiants et des personnels...). Cette dernière, chargée de faire le point sur l'ensemble des questions relatives à la restauration dans les oeuvres universitaires et de faire des propositions pour l'avenir de ce domaine d'activité des centres régionaux, a mené un travail de réflexion approfondi s'appuyant sur diverses études et en particulier celles de l'observatoire de la vie étudiante, et a également effectué de nombreuses visites sur le terrain, afin de proposer une politique tenant compte des nouvelles réalités de la vie étudiante. Cette réflexion, qui n'est pas encore achevée, a cependant permis d'aboutir à un document définissant six grandes orientations pour la politique des oeuvres universitaires en matière de restauration : redéfinition de la restauration sociale étudiante ; promotion d'une approche par site ; efforts en vue d'une meilleure professionnalisation et d'une pérennisation des équipes ; développement des partenariats ; meilleure réponse aux attentes des étudiants ; maîtrise des équilibres économiques. Ces six grandes orientations ont été approuvées par le conseil d'administration du CNOUS de juillet 2003. Elles feront l'objet de plans d'actions à partir de la rentrée universitaire. Par ailleurs, la commission va poursuivre ses réflexions, en particulier sur le problème de la restauration du soir et des week-end et procédera à des comparaisons dans le cadre européen.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20851

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 juin 2003, page 5083

Réponse publiée le : 3 novembre 2003, page 8484